

# COUVERTURE DES frais liés à la fertilité engagés par une mère porteuse

Nous sommes heureux de vous offrir la nouvelle garantie Grossesse pour autrui. Il s'agit d'une couverture des frais médicaux liés à la fertilité engagés par une mère porteuse. Cette garantie favorise l'accès à un éventail élargi de méthodes aidant à agrandir la famille.

On appelle notamment grossesse pour autrui le fait qu'une femme accepte de porter un enfant pour quelqu'un d'autre. Ce type d'entente gagne en popularité au Canada pour plusieurs raisons. Par exemple, bien des gens doivent faire appel à une mère porteuse parce qu'ils décident tardivement d'avoir des enfants. D'autres sont célibataires. Il y a aussi une plus grande diversité de personnes qui souhaitent fonder une famille – pensons aux couples de même sexe. Et le recours à une mère porteuse est la solution dans bien d'autres situations.

Au Canada, la loi interdit de rémunérer une mère porteuse pour ses services. Mais généralement, on peut lui rembourser les frais raisonnables engagés pour la grossesse pour autrui. Cela comprend les frais médicaux liés à la fertilité, comme les frais de tests et de certains services.



## Voici la garantie Grossesse pour autrui

Notre garantie Grossesse pour autrui vous offre une couverture pour les frais admissibles liés à des traitements de fertilité qu'une mère porteuse engage pour vous. Le remboursement des frais approuvés vous est directement versé. Voici comment demander cette protection :

- **Communiquez avec le gestionnaire de votre régime.** Il vous fournira le formulaire à remplir.
- **Retournez le formulaire rempli au gestionnaire de votre régime.** Ce dernier le transmettra à la Sun Life. Nous vous inscrirons à la garantie Grossesse pour autrui. Il s'agit d'une couverture distincte de votre régime Frais médicaux. La mère porteuse n'a pas à demander la couverture pour elle-même, sauf si elle est une personne à charge admissible au titre de votre régime.
- **Présentez vos demandes de règlement.** Lorsque la mère porteuse engage des frais, envoyez-nous les reçus à son nom et la demande de règlement Grossesse pour autrui remplie. Vous pouvez le faire de façon numérique, dans l'**appli ma Sun Life mobile** ou sur [masunlife.ca](https://www.masunlife.ca). Il vous suffit d'utiliser la fonction «Envoyer des documents» dans l'appli ou «Soumettre des documents» sur [masunlife.ca](https://www.masunlife.ca). Lorsqu'on vous demande le numéro de document ou de demande de règlement, entrez «SBCLAIMFORM». Vous pouvez aussi envoyer vos demandes de règlement par la poste au Bureau des règlements le plus proche :

Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie  
C. P. 11658, succ. CV  
Montréal (Québec) H3C 6C1

Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie  
C. P. 2010, succ. Waterloo  
Waterloo (Ontario) N2J 0A6

Habituellement, cette garantie constitue un avantage imposable. Veuillez vérifier auprès du gestionnaire de votre régime si elle vous est offerte à titre d'avantage imposable ou non.

Les garanties collectives sont offertes par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, membre du groupe Sun Life.



La vie est plus radieuse sous le soleil



## Frais admissibles

Vous trouverez les maximums, les exclusions et les restrictions applicables à la couverture des traitements de fertilité dans la brochure du participant. Les mêmes maximums, exclusions et restrictions s'appliquent à la garantie Grossesse pour autrui. Les frais admissibles sont :

### Services de médecins et de laboratoire

- Honoraires forfaitaires et frais de monitoring de médecins
- Imagerie médicale (y compris : échographie/échographie de clarté nucale, SpindleView, embryoscope, test Matris, analyse non invasive de milieu de culture embryonnaire, sonohystérogramme)
- Tests de dépistage et analyses en laboratoire pour la personne enceinte (y compris : dépistage prénatal [DPN], test de réceptivité endométriale, dosage de la FSH et de l'AMH)

### Frais liés à l'ovule, à l'embryon et au sperme

- Tests de dépistage
- Congélation
- Frais de transfert
- Frais d'entreposage
- Décongélation
- Prélèvement d'ovules
- Prélèvement de sperme (y compris : PESA, MESA, TESE et Micro TESE)
- Spermogramme
- Sélection, lavage, et préparation de spermatozoïdes

### Tests génétiques

- Comprend PGT-A, GTB-SR, PGT-M (DGP ou DPI), analyses des produits de conception (POC), fragmentation de l'ADN du sperme (SCSA)

### Insémination et fécondation

- Maturation in vitro (MIV)
- Éclosion assistée
- Injection intracytoplasmique de spermatozoïdes (ICSI)
- Fécondation in vitro (FIV) (y compris : traitement standard, naturel, stimulé, antagoniste ou réciproque)
- Insémination intra-utérine (IIU)
- Insémination artificielle (IA)

### Médicaments liés à la fertilité

- Si ces frais sont couverts au titre de la garantie Frais médicaux, ils le sont aussi au titre de la garantie Grossesse pour autrui lorsqu'ils sont engagés par la mère porteuse.



## Des questions?

Veuillez appeler la Sun Life au 1 800 361-6212, du lundi au vendredi, entre 8 h et 20 h (HE).

